

ENJEU – Association intercommunale de Rolle et environs

Conseil Intercommunal du 24 mars 2026

Rapport de Commission ad hoc

Préavis N°02-2026 – Demande de validation du règlement sur les transports scolaires

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc composée de Madame Juliette Leprince-Ringuet, Messieurs Jean-Pierre Roland (président) et Jérôme Richardet (rapporteur), s'est réunie le mardi 17 mars au Château de Rolle pour étudier le préavis N°02-2026 « Demande de validation du règlement sur les transports scolaires.

Messieurs Daniel Emery, Gilles Favre et Cédric Gremaud étants excusés.

Préambule

Datant de novembre 2012, l'ancien règlement sur les transports scolaire nécessite d'actualiser le passage d'ASPAIRE à ENJEU.

Remarques générales

Le règlement tel que présenté reprend le règlement type du Canton de Vaud qui n'a pas évolué depuis 2011 avec les spécificités liées au périmètre d'ENJEU.

Analyse

Ce dernier n'a pas soulevé de questions ou remarques spécifiques de la part de la Commission.

Validé par la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire), le présent règlement ne peut être amendé sans retour à la DGEO pour validation avant approbation par le Conseil Intercommunal.

Conclusions

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, la Commission vous recommande à l'unanimité de ses membres présents, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance et Jeunesse

- Dans sa séance du 24 mars 2026
- Vu le préavis du Comité de Direction
- Entendu le rapport de la Commission
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- D'adopter le préavis N°02-2026 « Demande de validation du règlement sur les transports scolaires.

Rolle, le 19 mars 2026

Les membres de la commission ad hoc :

Juliette Leprince-Ringuet

Jean-Pierre Roland (président)

Jérôme Richardet (rapporteur),

Daniel Emery (excusé)

Gilles Favre (excusé)

Cédric Gremaud (excusé)